

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2016/9-FA
Mai 2016

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Commission du Codex Alimentarius,
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)

OBJET: **Demande d'informations sur les niveaux d'emplois pour l'acide adipique (SIN 355) dans diverses catégories d'aliments**

DATE LIMITE: **30 novembre 2016**

OBSERVATIONS: **Au:** Secrétariat
Comité du Codex sur les additifs
alimentaires
China National Center for Food Safety Risk
Assessment (CFSA),
Building 2, No. 37 Guangqu Road,
Chaoyang District,
Beijing 100022 (Chine),
Courrier électronique: ccfa@cfsa.net.cn

Copie au: Secrétariat
Commission du Codex
Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur
les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
Courrier électronique:
codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. À sa quarante-huitième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA48) a approuvé la recommandation pour que (i) le Secrétariat du Codex distribue une circulaire avec une date butoir en novembre 2016 demandant des informations sur les niveaux d'emploi pour l'acide adipique (SIN 355) dans diverses catégories d'aliments à soumettre au Secrétariat du JECFA aux fins d'évaluation de l'exposition, et (ii) le CCFA49 interrompe les travaux sur le projet et l'avant-projet de dispositions pour lesquels aucune information ne serait fournie.
2. Les réponses à cette CL seront rassemblées par le Secrétariat dans un document de travail pour examen par le Groupe de travail physique sur la NGAA. (Se référer à REP16/FA, par. 59 et 102 ii)

DEMANDES D'INFORMATIONS

3. Les Membres et les observateurs, comme indiqué ci-dessus, sont invités à soumettre des informations sur les niveaux d'emplois pour l'acide adipique (SIN 355) dans diverses catégories d'aliments en remplissant le formulaire ci-joint (Annexe I).

Annexe I

INFORMATIONS SUR LES NIVEAUX D'EMPLOIS POUR L'ACIDE ADIPIQUE (SIN 355)

En complétant ce formulaire, seuls des renseignements succincts sont demandés. Cependant, une réponse fournissant des informations pertinentes est demandée à chaque endroit. Il est possible de retaper à la machine le formulaire en cas de manque d'espace, dans la mesure où la présentation générale est respectée. Un tableau doit être rempli pour chaque additif alimentaire.

LA PROPOSITION EST SOUMISE PAR:			
NIVEAUX D'EMPLOI POUR L'ACIDE ADIPIQUE (SIN 355): <i>Les lignes ci-dessous peuvent être répétées autant de fois que nécessaire.</i>			
Catégorie d'aliments n°(1)	Nom de la catégorie d'aliments(1)	Limite maximale d'utilisation(2)	Observations(3)

(1) Numéro et nom de la catégorie d'aliments, comme figurant à l'Annexe B de la NGAA.

(2) Par souci de cohérence, la limite maximale d'utilisation doit être indiquée sur les mêmes bases que la DJA.

(3) Les observations portant sur des restrictions spécifiques concernant l'emploi de l'additif alimentaire doivent être incluses en tant que notes (par exemple limitation de l'emploi pour des produits spécifiques dans une catégorie d'aliments).